

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Hygienclean
Code des commerces : A48-045
Ligne de produits: Tintolav

UFI: 8HJ1-W0UW-T007-D9UC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Désinfectant pour laver le linge et les tissus

Secteurs d'utilisation:

Fabrication industrielle (tous types)[SU3], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: info@tintolav.com - Sito internet: www.tintolav.com

Email tecnico competente: a.conedera@tintolav.com

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 - 7 jours sur 7) ----- SUISSE :Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145;
www.toxi.ch

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS02, GHS05, GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:

Org. Perox. D, Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3

Code(s) des mentions de danger:

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit est instable et peut prendre feu pour entrer en contact avec des sources de chaleur

Le produit peut être corrosif pour les métaux

Produit nocif: ne pas ingérer ou inhaler
Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Le produit, s'inhalé, provoque des irritations aux manières respiratoires.
Le produit est dangereux pour l'environnement car il est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets durables

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS02, GHS05, GHS07 - Danger



Code(s) des mentions de danger:

- H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
- H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
- H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
non applicable

Mentions de mise en garde:

Prévention

- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P235 - Tenir au frais.
- P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

- P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Stockage

- P410 - Protéger du rayonnement solaire.

Élimination

- P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Contient:

Acide peracétique ..%, solution de peroxyde d'hydrogène ...%

Contient (EC Reg. 648/2004):

> = 5% <15% Agents de blanchiment à base d'oxygène

Pour usage professionnel seulement

UFI: 8HJ1-W0UW-T007-D9UC

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Note D - Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. ?M2 ?B Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
peroxyde d'hydrogène en solution ...% Note: B	>= 8,00 < 15%	Ox. Liq. 1, H271; Acute Tox. 4, H302; Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H332 Limits: Ox. Liq. 1, H271 %C >=70; Ox. Liq. 2, H272 50<= %C <70; Skin Corr. 1A, H314 %C >=70; Skin Corr. 1B, H314 50<= %C <70; Skin Irrit. 2, H315 35<= %C <50; Eye Dam. 1, H318 8<= %C <50; Eye Irrit. 2, H319 5<= %C <8; STOT SE 3, H335 %C >=35; Acute Tox. 4, H332 %C >=50; Acute Tox. 4, H302 %C >=8; ATE oral = 1.026,0 mg/kg ATE dermal = 4.060,0 mg/kg ATE inhal = 170,0mg/l/4 h	008-003-00-9	7722-84-1	231-765-0	01-2119485 845-22
Acide peracétique ..%	>= 5 < 15%	Flam. Liq. 3, H226;	607-094-00-8	79-21-0	201-186-8	01-211953

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Note: B D		Org. Perox. D, H242; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H332; Aquatic Acute 1, H400 Limits: STOT SE 3, H335 %C >=1; Acute Tox. 4, H332 %C >=20; Acute Tox. 4, H312 %C >=20; Acute Tox. 4, H302 %C >=20; 10 ATE oral = 330,0 mg/kg ATE dermal = 200,0 mg/kg ATE inhal = 0,5mg/l/4 h				1330-56
acide acétique ... % Note: B	>= 1 < 5%	Flam. Liq. 3, H226; Skin Corr. 1A, H314 Limits: Skin Corr. 1A, H314 %C >=90; Skin Corr. 1B, H314 25<= %C <90; Skin Irrit. 2, H315 10<= %C <25; Eye Irrit. 2, H319 10<= %C <25; ATE oral = 3.310,0 mg/kg ATE dermal = 1.060,0 mg/kg ATE inhal = 11,4mg/l/4 h	607-002-00-6	64-19-7	200-580-7	01-2119475 328-30

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dans un ambient très aéré.
APPELER UN DOCTEUR.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et au savon.

Consulter un docteur immédiatement.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:

Donner l'huile de la vaseline minérale médicinale ; ne pas donner le lait ou de gros animaux/légumes généralement.

Le produit est nocif et peut provoquer des dommages irréversibles également en raison d'une simple exposition pour

l'ingestion.

Donner l'eau avec le blanc d'oeuf ; ne pas donner le bicarbonate.

Ne pas provoquer absolument le vomissement. Aller immédiatement à la visite médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Porter des gants et des vêtements de protection.

Éliminer toutes les flammes nues et les sources possibles d'inflammation.

Ne pas fumer.

Fournir une ventilation adéquate.

Évacuez la zone dangereuse et, si nécessaire, consultez un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulée dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Ne pas employer sur la grande surface dans les endroits habités.

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et l'exposition directe du soleil.

Maintenir loin des flammes, de l'étincelle et des sources libres de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Fabrication industrielle (tous types):

Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

peroxyde d'hydrogène en solution ...%:

TLV: 1 ppm comme TWA A3 (approuvé pour la cancérogénicité chez les animaux avec pertinence inconnue aux humains); (ACGIH, 2004).

MAK: 7,1 0,5 ppm mg/m

Catégorie de limitation de pointe: la classe de cancérogénicité (1): 4; Groupe à risque pour la grossesse: C; (DFG, 2005).

Spécifications: PNEC (EC)

Paramètre : Sédiments (eau de mer)
Valeur : 0,047 mg/kg

Acide peracétique ..%:
MAK : cancérogénicité : classe 3 b ; (DFG, 2004).
Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA (EC)
Valeur limite: 1 mg/m³
Annotation : MAK

acide acétique ... %:
TLV (TWA): 10 ppm; 25 mg/m³, as STEL: 15 ppm; 37 mg/m³ (ACGIH 1997).

- Substance: peroxyde d'hydrogène en solution ...%
DNEL
Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 3 (mg/m³)
Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 1,4 (mg/m³)
Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Inhalation = 0,21 (mg/m³)
Effets à l'échelle locale A court terme Employés Inhalation = 3 (mg/m³)
Effets à l'échelle locale A court terme Consommateurs Inhalation = 1,93 (mg/m³)
PNEC
Eau douce = 0,01 (mg/l)
Sédiment Eau douce = 0,01 (mg/kg/Sédiment)
Eau de mer = 0,01 (mg/l)
Sédiment Eau de mer = 0,04 (mg/kg/Sédiment)
Emissions intermittentes = 0,0138 (mg/l)
STP = 4,66 (mg/l)
Sol = 0,0023 (mg/kg Sol)

- Substance: Acide peracétique ..%
DNEL
Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 0,56 (mg/m³)
Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 0,56 (mg/m³)
Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 0,56 (mg/m³)
Effets à l'échelle locale A court terme Employés Inhalation = 0,56 (mg/m³)
PNEC
Eau douce = 0,00024 (mg/l)
Sédiment Eau douce = 0,00018 (mg/kg/Sédiment)
STP = 0,051 (mg/l)

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:
Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):
Pas de suivi spécifique prévu

Fabrication industrielle (tous types):
Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

- a) Protection des yeux / du visage
Mettre la masque d'usage

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant utilisation. Utilisez une technique convient pour enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact cutané avec ce produit Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux législation actuelle et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la directive UE 89/686 / CEE e les normes EN 374 qui en résultent.

Contact complet

Matériel: caoutchouc nitrile

épaisseur minimale: 0,11 mm

temps de passage: 480 min

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre.

Pour le choix du type de gants à utiliser, consultez le fournisseur / fabricant des gants.

Respectez les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration fournies par le fournisseur des gants.

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Employer une protection respiratoire proportionnée (en 14387:2008).

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Relativement aux substances contenues:

Acide peracétique ..%:

Ne pas jeter dans les égouts. Ne laissez pas cet agent chimique de contamination de l'environnement

acide acétique ... %:

Ne laissez pas cet agent chimique contaminer l'environnement.

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	liquide	
Couleur	incolore	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	< -39 °C	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C	
Inflammabilité	non déterminé	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé	
Point d'éclair	> 23 °C	ASTM D92
Température d'auto-inflammabilité	260 °C	
Température de décomposition	non déterminé	

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
pH	2.00 - 3.00	
Viscosité cinématique	non déterminé	
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	Complètement soluble dans l'eau	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé	
Pression de vapeur	25 mmHg	
Densité et/ou densité relative	1,000 - 1,150 g/cm ³ @ 20 °C	
Densité de vapeur relative	non déterminé	
Caractéristiques des particules	nas pertinent	

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Aucunes données disponibles.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV prêt à l'emploi: 8,20 %

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Relativement aux substances contenues:
peroxyde d'hydrogène en solution ...%:
Peut générer des réactions dangereuses

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Relativement aux substances contenues:
peroxyde d'hydrogène en solution ...%:
Éviter un échauffement du produit, elle pourrait exploser !

Acide peracétique ..%:
De chauffage. Flamme, étincelles et des surfaces chaudes.

acide acétique ... %:
Manque d'aération.

Flammes et étincelles

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec des acides, amide, amines aliphatiques et aromatiques, carbamate, substances halogénées, sulfure isocyanetic et organique, nitriles, phosphates organiques, sulfure inorganique, composés polymérisables.

Il peut être facile enflammé au contact avec d'autres substances.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = ∞

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Produit nocif: ne pas ingérer ou inhaler

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

acide acétique ... %: (OCDE 404) une irritation de la peau : irritant (déterminée chez le Rat)

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

peroxyde d'hydrogène en solution ...%: Risque de lésions oculaires graves.

acide acétique ... %: (405 De l'OCDE) d'irritation des yeux : irritant (déterminé sur les yeux de lapin)

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Acide peracétique ..%: Paramètre : NOAEL (développement du fœtus)
Dose efficace : 30,4 mg/kg

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Le produit, s'inhalé, provoque des irritations aux manières respiratoires.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

peroxyde d'hydrogène en solution ...%:

VOIES d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs et par ingestion.

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive de l'air peut être atteint très rapidement en raison de l'évaporation de la substance à 20 ° C.

Effets d'une exposition à court terme : la substance est corrosive pour les yeux et la peau. La vapeur est irritant pour les voies respiratoires, l'ingestion de cette substance peut produire des bulles d'oxygène sang (embolie), provoquant des effets de choc d'expositions répétées ou à long terme : les poumons peuvent être endommagés par l'inhalation de fortes concentrations. La substance peut avoir un effet sur les cheveux, causant la décoloration.

AIGUË par INHALATION de dangers/symptômes maux de gorge. Contre la toux. Vertige. Maux de tête. Nausées. Essoufflement.

Corrosion de la peau. Taches blanches. Rougeur. Brûlures de la peau. Douleur.

YEUX corrosifs. Rougeur. Douleur. Troubles de la vision. Brûlures profondes graves.

INGESTION mal de gorge. Douleurs abdominales. Ballonnement abdominal. Nausées. Vomissements.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1026

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 4060

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 170

Acide peracétique ..%:

VOIES D'EXPOSITION: La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation, à travers la peau et en cas d'ingestion

risque Inhalation Aucune indication ne peut être donnée sur la vitesse à laquelle il atteint une concentration dangereuse dans l'évaporation de l'air de cette substance à 20 ° C

EFFETS DES EXPOSITIONS DE COURTE DUREE: La substance «corrosif pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Corrosive par ingestion. L'inhalation peut causer un oedème pulmonaire (voir Notes).

RISQUES / SYMPTOMES AIGUS

Inhalation Sensation de brûlure. Toux. difficulté à respirer. Essoufflement. Maux de gorge. Les symptômes peuvent être retardés (voir Notes).

PEAU PEUT 'ETRE UTILISE! Rougeur. Douleur. Cloques. brûlures de la peau.

Yeux Rougeur. Douleur. Brûlures profondes graves.

Ingestion Douleurs abdominales. Sensation de brûlure. Choc ou collapsus.

N O T E Les symptômes de l'oedème pulmonaire souvent ne se manifestent qu'après quelques heures et sont aggravés par l'effort physique. Ils sont donc essentiels le repos et l'observation médicale. L'addition de stabilisant ou d'un inhibiteur peut modifier les propriétés toxicologiques de la substance, consulter un expert.

Spécification: Via CL50 d'entrée: Inhalation espèces d'essai: Rat Valeur: = 0,49 mg / l pour. Test: 4 h

Spécification: DL50 Voies d'entrée: Pour les espèces d'essai par voie orale: Rat Valeur: = 330 mg / kg

Spécification: DL50 Voies d'entrée: espèces Dermal test: Rat Valeur:> 200 mg / kg

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 330

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 200

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 0,49

acide acétique ... %:

VOIES d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs et par ingestion.

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive de l'air peut être atteint très rapidement en raison de l'évaporation de la substance à 20 ° C.

Effets d'une exposition à court terme : la substance et la vapeur est corrosif pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Corrosif en cas d'ingestion. Inhalation de vapeurs peut provoquer un oedème pulmonaire (voir notes). Les effets peuvent être retardés. C'est l'observation médicale.

Effets de l'exposition répétée ou à long terme répètent ou Contact prolongé avec la peau peut provoquer des dermatites. La substance peut avoir un effet sur le système gastro-intestinal, provoquant des troubles digestifs, avec gravure de sensation et constipation.

AIGUË par INHALATION de dangers/symptômes maux de gorge. Contre la toux. Sensation de brûlure. Maux de tête. Vertige. Essoufflement. Difficulté à respirer. Les symptômes peuvent être retardés (voir notes).

Douleur de la peau. Rougeur. Cloques. Brûlures de la peau.

Rougeur de le œil. Douleur. Brûlures profondes graves. Perte de la vision.

Douleurs abdominales d'INGESTION. Sensation de brûlure. Diarrhée. Choc ou effondrement. Mal de gorge.

Vomissements.

Souvent, les symptômes de **N O T E** d'un œdème pulmonaire ne se produisent pas avant quelques heures et sont aggravés par l'effort physique. Sont donc reste essentiel et observation médicale. Vous devez inclure l'administration immédiate d'un traitement approprié par un médecin ou le personnel de lui/elle.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3310

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 1060

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 11,4

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

peroxyde d'hydrogène en solution ...%:

La substance est toxique pour les organismes aquatiques.

Nocif pour les poissons : LC50 = 16,4 -37,4 mg/l/83d

Toxique pour les daphnies: CE (s) 50 spécification de 2,4 mg/l 48 : CSEO Parametro : poisson

Pimephales promelas

Valeur = 5 mg/l

Pour. test : 96 h

C(E)L50 (mg/l) = 16,4

Acide peracétique ..%:

La substance est très toxique pour les organismes aquatiques.

Plie de CL50 96 h 11 mg/je/ESA méthode : littérature

1-2 la CL50 de la truite arc-en-ciel: mg/je/96 h méthode : littérature

CE50 daphnie : 0,5-1. 1 mg/je/48 h méthode : orientation Test OCDE 202 (valeur de littérature)

Cl50 selenastrum capricornutum: ca. 0,18 mg/je/120 h méthode: U.S. EPA-méthode chronique (valeur de littérature)

Boues activées de la CE50 : 5,1 mg/l/3:00 méthode : Test OCDE orientation 209 daphnies CSEO : 0,05 mg / j'ai! 21d

méthode : 211 de l'OCDE

C(E)L50 (mg/l) = 0,18

NOEC (mg/l) = 0,01 10

acide acétique ... %:

La substance est nocive pour les organismes aquatiques.

Ecotoxicité : effets à court terme

Test semi-statique CL50-Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) calculerait mg/l >-96 h

Méthode : L'OCDE 203 TG

Crustacé 24 heure LC50 47 mg/l

Poisson 96 heure LC50 88 mg/l

Ecotoxicité : les effets à long terme

La période de survie poissons = 4 jours à 10 mg/l à un pH de 7,3.

C(E)L50 (mg/l) = 47

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est nocif pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

peroxyde d'hydrogène en solution ...%:

Peroxyde d'hydrogène se décompose rapidement dans l'eau ou d'hydrogène et d'oxygène.

Acide peracétique ..%:

Se décompose à 110° c.

Se décompose lentement avec l'évolution des gaz.
Aérobie essais au sol conformément à se biodégrader.
Biodégradation dans l'eau selon les tests anaérobies.
Dans l'atmosphère, la phase gazeuse se dégrade photochimiquement

acide acétique ... %:

Biodégradation en anaérobiose, en aérobiose, et aussi bien dans le sol de l'eau.
Acides carboxyliques sont généralement résistants à l'hydrolyse en milieu aqueux.
BOD20 = 96 %
DBO/5 = 76 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Relativement aux substances contenues:
peroxyde d'hydrogène en solution ...%:
Se décompose. Pas bioaccumulable

Acide peracétique ..%:
A faible potentiel de bioconcentration

acide acétique ... %:
A faible potentiel de bioconcentration

12.4. Mobilité dans le sol

Relativement aux substances contenues:
Acide peracétique ..%:
Grande mobilité sur le terrain.
Faire évaporer l'eau (lentement) humide et sec.
Dans l'eau, ne pas s'adsorber sur les matières en suspension et les sédiments.
Dans l'atmosphère, existent en phase vapeur.

acide acétique ... %:
Mobilité a la terre entre modéré et très élevé.
Peut s'évaporer dans le sol.
Pas évaporer de l'eau et des surfaces mouillées.
Il y a atmosphère en vapeur.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassé autorisée ou a incinération en conditions commandées. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 3149

Si soumis aux caractéristiques suivantes est ADR exemptés:

Emballages combinés: emballage intérieur 1 L colis 30 Kg

Emballage intérieurs placés sur des bacs a housse rétractable outer ectensible: emballage intérieur 1 L colis 20 Kg



14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/IMDG: PEROSSIDO DI IDROGENO E ACIDO PEROSSIACETICO IN MISCELA, con acido(i), acqua e non più del 5% di acido perossiacetico, STABILIZZATA

ADR/RID/IMDG: PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE avec acide(s), eau et au plus 5% d'acide peroxyacétique, STABILISÉ

ICAO-IATA: HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE with acid(s), water and not more than 5% peroxyacetic acid, STABILIZED

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 5.1

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : 5.1 + 8

ADR: Code de restriction dans tunnel : E

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 1 L

IMDG - EmS : F-H, S-Q

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit ne présente pas un danger pour l'environnement

IMDG: Agent polluant marin : Pas

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Relativement aux substances contenues:

Acide peracétique ..%:

Dispositions nationales

Règlement technique allemande à garder l'air pur

Part du poids (nombre 5.2.5. II): 10-15 %

Classe de danger de l'eau

Classe: 2 Classification selon VwVwS

catégorie Seveso:

P6b - SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP8 - Corrosif

HP14 - Écotoxique

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)

Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16. Autres informations

16.1. Autres informations

Points modifiés par rapport à la version précédente: 1.1. Identificateur de produit, 2.1. Classification de la substance ou du mélange, 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 3.2 Mélanges, 4.1. Description des premiers secours, 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence, 8.1. Paramètres de contrôle, 8.2. Contrôles de l'exposition, 10.4. Conditions à éviter, 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008, 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB, 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien, 14.3. Classe(s) de danger pour le transport, 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Description du mentions de danger exposé au point 3

H271 = Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H332 = Nocif par inhalation.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H242 = Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H312 = Nocif par contact cutané.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Procédure de classement: Sur la base de données de test

H290 - Peut être corrosif pour les métaux. Procédure de classement: Sur la base de données de test

H302 - Nocif en cas d'ingestion. Procédure de classement: Méthode de calcul

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Procédure de classement:

Méthode de calcul

H332 - Nocif par inhalation. Procédure de classement: Méthode de calcul

H335 - Peut irriter les voies respiratoires. Procédure de classement: Méthode de calcul

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Procédure de classement: Méthode de calcul

Principales références normatives :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Hygienclean

Publié le 18/10/2022 - Ver. n. 3 du 18/10/2022

16 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Directive 1999/45/ce
Directive 2001/60/ce
Règlement (CE) 1272/2008
Règlement 2010/453/CE de la Commission

* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.
Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.
C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.
Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.

Geowin SDS rel. 11